Information

The Canadian Financial System

September 1999

Canada's Banks

Overview

- Banks play a vital role in Canada's financial system and economic development. There are 11 domestic banks and 42 foreign bank subsidiaries operating in Canada. Most major international banks have a presence here, either through a subsidiary or a representative office.
- Banks account for over 50 per cent of the total domestic assets held by the financial services sector, which also includes insurance companies, trust companies, caisses populaires, credit unions and other financial institutions. Canada's six major domestic banks, with their wide-ranging branch networks, account for about 90 per cent of the bank industry's assets.
- The six major Canadian banks, which are significant international players, are active in the United States and throughout the world. Currently, international operations account for about 40 per cent of their net revenue.
- The Canadian banking system is regarded as highly efficient. Service fees, credit card costs and interest spreads on intermediated credit compare favourably with those of major banks in other countries.
- Canada's banks play an integral role in the national clearing and settlement system, which clears over 3 billion items valued at more than $16 trillion annually. The Canadian payments system is efficient and highly automated, with an increasing proportion of payments being made electronically.
- The six major Canadian banks have over 14,000 automated banking machines (ABMs) in Canada. In 1998, Canadians conducted over 1 billion ABM transactions and almost 1.5 billion debit card transactions.
- Capitalization levels of the Canadian banks exceed the Bank for International Settlements minimum standards.
- Although the Canadian banks have posted very strong financial results in recent years, profits and return on equity were down in 1998, largely due to weaker capital markets. Profits of the six largest banks totalled $7.1 billion in 1998, representing a 15-per-cent return on equity.
- This information sheet describes the regulatory environment that is currently applicable to the Canadian banking sector. It also discusses a major reform of the financial services sector's regulatory framework announced by the Minister of Finance on June 25, 1999. The federal government will be introducing legislation to implement this policy framework as soon as feasible. The Minister's statement and the policy paper are available on the Department of Finance Web site (http://www.fin.gc.ca/). Highlights of the policy paper can be found in Annex 1.

Introduction

Canada's financial services system traces its roots to the establishment of a bank in 1817, half a century before Confederation. Since then, the banking industry has been the cornerstone of Canada's financial services system and has become one of the economy's most powerful creators of jobs and wealth.

Today, the banking industry employs 220,000 Canadians. It represents the largest portion of both assets held and capital employed within the financial services sector, which, in addition to domestic and foreign banks, includes trust companies, insurance companies, caisses populaires, credit unions and other financial institutions.

The banking industry has expanded and changed significantly over the past three decades. The financial system has evolved from one where institutions and product lines were identified with each other to one where institutions offer a range of overlapping services. This process was hastened with the *Bank Act* of 1967, which allowed banks to enter the mortgage and consumer loan markets in significant ways. The process of diversification was further accelerated with changes to financial institutions legislation in 1987 and 1992, which allowed banks to operate securities and trust subsidiaries respectively. All of the large Canadian full-service securities dealers are now bank-owned. The trust and loan industry, which experienced difficulties following the collapse of the real estate market in the early 1990s, has also consolidated with the banking industry. Despite this expansion of the banks' business, they are still recognizable through their core business of accepting deposits and extending credit (see Chart 1).

Chart 1
Deposits, loans and total assets of Canada's domestic banks

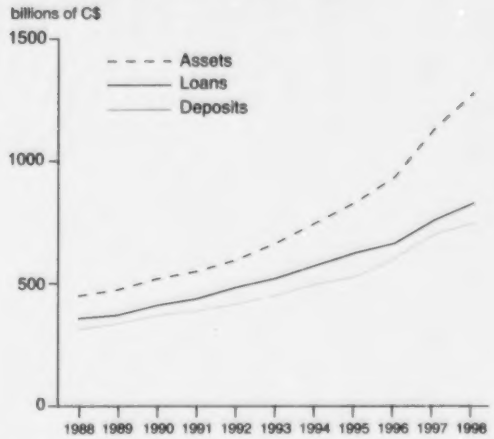

Sources: bank annual reports

A flexible framework

New information technology, globalization and demographic change are driving innovation and giving rise daily to new opportunities in Canada's financial services sector. The impacts of these changes on consumers, businesses and governments are continually driving the evolution of the sector.

In 1997, the government completed a scheduled five-year review of legislation for federally regulated financial institutions. Amendments to the relevant acts, including the *Bank Act*, became law in April of that year. The revisions, which are currently in effect, were designed primarily to enhance the efficiency and competitiveness of the financial sector.

However, in response to the dramatic changes in technology and information services continually affecting the banks and other financial institutions in this era of globalization, and as part of its ongoing commitment to review the legislation governing Canada's federally regulated

financial institutions every five years, the government established the Task Force on the Future of the Canadian Financial Services Sector in 1996. The Task Force tabled its report in September 1998.

On June 25, 1999, the Minister of Finance released a proposed new policy framework for the financial services sector, which reflects public input provided to both the Task Force and to two parliamentary committees that studied and debated its report.

The measures to be implemented are set out in a policy paper entitled *Reforming Canada's Financial Services Sector: A Framework for the Future*. The Minister's statement and the policy paper are available on the Department of Finance Web site at http://www.fin.gc.ca/ (see Annex 1 for a brief overview of the policy paper). The government will be introducing legislation to implement the proposed new policy framework as soon as feasible.

Regulation and supervision

The regulation of banks is the responsibility of the federal government, with the *Bank Act* being the principal legislation. However, given the hybrid nature of the banks' activities, some of their subsidiary activities, such as trustee services and securities dealing, are provincially regulated.

The Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) is the federal agency principally responsible for supervising all federally regulated financial institutions. OSFI's role is to safeguard depositors from undue loss and to advance and administer a regulatory framework that contributes to public confidence in a competitive financial system.

The Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC) also contributes to the safety and soundness of the Canadian financial system by providing deposit insurance. As a general rule, CDIC protects eligible deposits up to a maximum of $60,000 a person, including principal and interest, at each member institution. However, CDIC does insure certain classifications of deposits at the same bank separately, such as joint deposits and deposits held in trust.

Under the current regulatory regime, a distinction is drawn between Schedule I and Schedule II banks (see Annex 2 for a list of these banks). The shares of Schedule I banks are required to be widely held while Schedule II banks may be owned by eligible Canadian financial institutions or eligible foreign institutions. All of the six major Canadian-owned banks are widely held, which means that no shareholder, or shareholders acting in concert, can hold enough shares to exercise control over one of these banks. Under the *Bank Act* now, no single shareholder, or shareholders acting in concert, can hold more than 10 per cent of any class of shares of this type of bank. However, with the release of the proposed new policy framework, the government has indicated its intention to raise the 10-per-cent limit to 20 per cent of any class of voting shares and 30 per cent of any class of non-voting shares. Any significant changes in share ownership of the banks or other federally regulated financial institutions will continue to require the approval of the Minister of Finance.

Furthermore, under the proposed new policy framework, the regime of Schedule I and Schedule II banks would be replaced by a three-tier system of banks based on their equity.

- Large banks (i.e. banks with equity in excess of $5 billion) would be widely held under the new definition.
- Medium banks (i.e. banks with equity between $1 billion and $5 billion) would be allowed to be closely held. Closely held medium-sized banks would be required to have a public float of 35 per cent of voting shares.
- Small banks (i.e. banks with equity of less than $1 billion) would have no ownership restrictions other than "fit and proper" tests (these tests assess the suitability of prospective owners and help ensure that key shareholders are not a source of weakness to the regulated institutions).

This new size-based ownership regime would allow for the creation of small, local banks with services tailored to the needs of a specific community.

Safety and soundness

There have been very few bank failures in Canada, which is widely acknowledged as having one of the safest and soundest financial sectors in the world. Two small regional banks failed in the mid-1980s, the only such failures since 1923. The soundness of the Canadian banking industry was demonstrated when it absorbed the debt difficulties of the less developed countries in the early 1980s and the decline in real estate values a decade later without experiencing any systemic problems.

Ensuring the safety and soundness of the financial system and the security of deposit holders' assets are the principal purposes of regulation. In 1996, legislative changes to enhance the safety and soundness of the financial system were implemented. The provisions introduced an early intervention system for troubled financial institutions and provided a mechanism for controlling systemic risk in major clearing and settlement systems.

Canada's banks play an integral role in the national clearing and settlement system, which clears over 3 billion items valued at more than $16 trillion annually. The Canadian payments system is efficient and highly automated, with an increasing proportion of payments being made electronically. In February 1999, the Large Value Transfer System (LVTS) started operations. Its purpose is to provide settlement certainty for payments made by financial institutions, governments and large corporations during business hours. The LVTS, which involves a network of linked computers at the major member institutions of the Canadian Payments Association, has built-in safeguards against risk. Each participating institution provides collateral to the system to safeguard its ability to settle. The Bank of Canada, which would provide support in the event of simultaneous failures, backstops the system.

Consumers and small business

The government takes an active interest in enhancing consumer protection in the area of financial services. The *Bank Act* contains various provisions aimed at protecting consumer interests, including requirements regarding the disclosure of borrowing costs. In 1997, these provisions were updated and measures were introduced to prohibit coercive tied selling. The tied selling provisions were brought into force in September 1998.

Under the proposed new policy framework announced in June 1999, the government would broaden the scope of the coercive tied selling provisions by prohibiting a

bank from coercing or imposing undue pressure on a customer to purchase a financial product from it as a condition of obtaining any other product, rather than just loans.

As part of the proposed new policy framework, the government has also made a commitment to establish a new Financial Consumer Agency, which would be responsible for monitoring federal consumer protection legislation, promoting industry best practices and providing consumer education and information in the area of financial services.

Complementing this agency would be a new independent Canadian Financial Services Ombudsman (CFSO), which would replace the Canadian Banking Ombudsman established by the banking industry in 1996. The CFSO would ensure fair and impartial resolution of individual and small business complaints involving financial institutions, and would accept all financial institutions as members. The government would require banks to join the CFSO, and other financial institutions would be eligible to join if they wish to do so.

In addition, the government will build on its efforts to encourage the banks to take steps to facilitate access to financing for the small business sector. The six major Canadian banks have developed codes of conduct, which outline their responsibilities towards their small business customers and make the borrowing process more transparent. The government has announced plans for a comprehensive program to ensure that more and better statistics on, and analysis of, small and medium-sized business financing are made available in order to provide a better understanding of their needs.

The changing industry structure

As of June 1999, there were 11 domestic banks and 42 foreign-owned banks operating in Canada (see Annex 2). The six major domestic banks account for about 90 per cent of the assets of the Canadian banking industry (Annex 3 lists these banks according to assets). The six major banks also account for about 13 per cent of Canada's equity market capitalization. Bank shares constitute the most liquid sector of Canadian equity markets, with an average trading volume of $1 billion per week.

The six major domestic banks have nationwide branch networks, with over 8,000 branches and more than 14,000 automated banking machines (ABMs) in Canada. They hold about half of the Canadian financial sector's total assets and play a major role in several key markets. For example, they account for about 79 per cent of business loans (including a significant percentage of small and medium-sized business debt financing), about 67 per cent of financial institution deposits, some 60 per cent of residential mortgage loans outstanding, and about 62 per cent of consumer credit.

In addition to the six large domestic Schedule I banks, there are five smaller domestic banks,[1] which account for about 2 per cent of banking industry assets. Among these is the Citizens Bank of Canada, which opened for business in 1997 and is one of Canada's newest banks. It is known as a "virtual" bank because it relies on telecommunications technology, rather than a "bricks and mortar" branch structure, to transact business with its customers. Another smaller bank is the

[1] These are: Laurentian Bank of Canada, Manulife Bank of Canada, Canadian Western Bank, Citizens Bank of Canada and First Nations Bank of Canada. All except for Canadian Western Bank and Laurentian Bank of Canada are Schedule II banks.

First Nations Bank of Canada, a joint venture of The Toronto-Dominion Bank and the Saskatchewan Indian Equity Foundation, which is scheduled to be wholly owned by the Aboriginal community by 2006.

Most of the prominent international banks have a presence in Canada, either through a subsidiary or a representative office. Until recently, under the *Bank Act*, foreign banks booking deposits in Canada had to set up a separately incorporated Canadian subsidiary and maintain at least $10 million in capital to support its activities in Canada.

However, on June 17, 1999, the government passed legislation allowing foreign banks to open branches in Canada. Foreign bank branches are now permitted to draw on the capital base of the foreign parent to support their lending activities in Canada. Foreign banks can now establish either a lending branch or a full-service branch. Both types of branches have powers similar to those of domestic banks. However, full service branches are not allowed to accept deposits of less than $150,000. Lending branches are not permitted to take any deposits and are restricted to borrowing from other financial institutions. For this reason, lending branches face fewer regulatory requirements than full-service branches. At present, foreign banks account for almost 10 per cent of banking industry assets in Canada.

The international dimension

Canadian banks have a long history of involvement in international finance. On average, foreign business accounts for about 40 per cent of their earnings and in some cases it is considerably higher. The majority of this business is with the United States. However, for more than a century, Canadian banks have also had an important presence in the Caribbean. Today, they are among the most important financial institutions in some of the Caribbean Commonwealth countries. Recently, Canadian banks have also expanded their activities in Latin America and Asia.

During the past two decades Canada has been encouraging the liberalization of the regulatory framework governing international financial institutions, including the right to establish new entrants. Consistent with this, Canadian regulatory barriers to entry for foreign financial institutions have been largely eliminated. Foreign banks have been permitted to establish subsidiaries in Canada since 1980 and, as mentioned above, they are now eligible to open branches here. In addition, other important restrictions were eliminated under the Canada-U.S. Free Trade Agreement, the North American Free Trade Agreement and the World Trade Organization agreement on financial services.

Most of the foreign banks in Canada are involved in wholesale banking or niche financing, and their physical presence often consists of a head office and one branch. An exception is the Hongkong Bank of Canada, which has an extensive branch network and accounts for close to one-third of foreign bank assets in Canada.

Recent performance

Canadian financial sector profitability rose significantly in the early and mid-1990s, with the banking industry experiencing strong earnings from 1995 to 1997 (see Chart 2). However, profits fell somewhat in 1998, largely due to weaker capital markets. The six major domestic banks earned $7.1 billion in 1998, down 5 per cent from the 1997 record levels. Rates of return on assets and equity remain close to those of major banks in the United States, although they are below those of major banks in the United Kingdom. For the major Canadian banks, the rate of return on equity was 15 per cent in 1998.

Chart 2
Rate of return on equity (ROE) and assets (ROA) of domestic banks

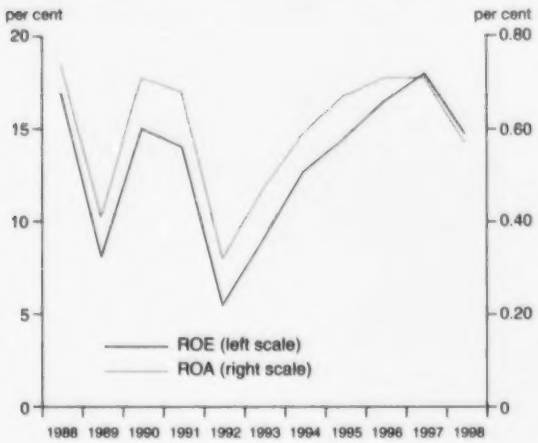

Sources: bank annual reports, Canadian Bankers Association

Net interest income remains the major source of revenue for the banks, although non-interest income has been gradually assuming more importance (see Chart 3).

Non-interest income includes fees for processing cheques, servicing credit card transactions, exchanging and trading foreign currencies, managing mutual funds, underwriting securities and trading derivatives. Increased income from these sources has tended to be related to increases in the overall volume of business and the introduction of new products. Service fees on established products, which compare favourably with those at similar-sized U.S. institutions, have generally shown little change during the 1990s.

Chart 3
Interest and non-interest income of domestic banks: per cent of total income

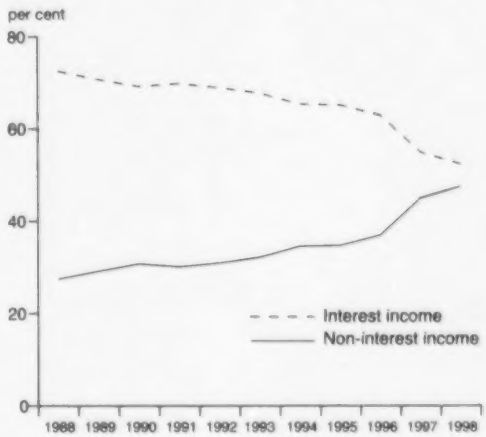

Source: Canadian Bankers Association

The average interest spread between the Canadian banks' borrowing (principally deposits) and lending rates has been on a downward track over the past five years (see Chart 4).

The capital levels of the major Canadian banks are above the Bank for International Settlements (BIS) minimum standards. The BIS minimum ratios are 4 per cent of risk-weighted assets for Tier 1 capital and 8 per cent for total capital. The Canadian ratios appear in Chart 5.

Chart 4
Average interest rate spreads of domestic banks

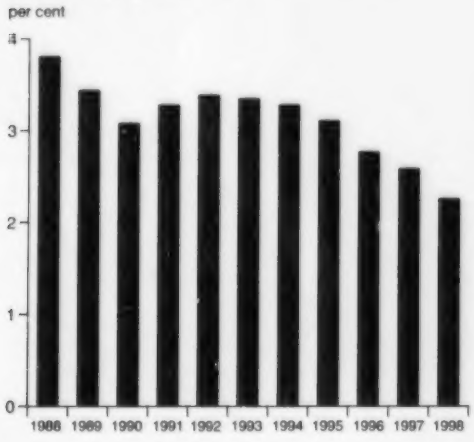

Source: Canadian Bankers Association

Chart 5
1998 Bank for International Settlements capital ratios of the six major domestic banks: Tier 1 and total capital

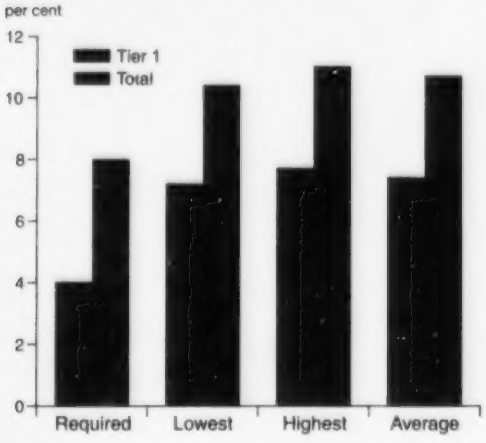

Sources: bank annual reports

BIS capital ratios and the Canadian banks

BIS capital is specified in Canada as follows:

Tier 1 capital =
Common equity +
non-cumulative preferred shares +
minority interest – goodwill

Tier 2 capital =
Cumulative perpetual preferred shares +
bank debentures

Tier 3 capital* =
Subordinated debt

Total capital =
Tier 1 capital + Tier 2 capital + Tier 3 capital –
investments in affiliated corporations

* Tier 3 capital can only be used to satisfy market risk requirements, not credit risk requirements.

Looking ahead

Canadian demographics, technology and globalization are major underlying forces that will shape the banking industry for years to come.

With the aging of the baby boom generation, the banks are focusing more on personal wealth management. This is expected to be a growth area, as is the provision of savings vehicles such as mutual funds. On the other hand, demographic developments are limiting the growth potential of several of the banks' traditional markets, such as personal deposits, consumer credit and mortgage lending. A major challenge for the banks will be to maintain their core retail deposit base at a reasonable cost.

The six major domestic banks have been investing heavily in technology in order to boost productivity and contain the cost of delivering financial services.

Technology has increased the optimal scale of some operations, which has encouraged agreements on the co-sourcing and outsourcing of document processing and back-office operations.

Canadians have been extremely receptive to new technologies introduced by the banking industry. ABM transactions are currently running at a rate of more than 1 billion transactions a year. Debit cards have rapidly gained wide acceptance, with almost 1.5 billion transactions conducted in 1998. ABMs are projected to deliver a greater range of services in the future, such as providing traveller's cheques, taking loan applications and perhaps providing mutual funds.

At the same time, technological developments such as telephone and virtual banking have lowered the barriers to competing in various lines of business. The banks face intensified competition from new players, including firms that have not been active in financial services. However, they are actively delivering services through the Internet and the telephone, and are beginning to experiment with new ways of delivering retail banking services by locating branches in retail stores or forming alliances with retail chains.

Annex 1

Reforming Canada's Financial Services Sector: A Framework for the Future

On June 25, 1999, the Minister of Finance announced a new policy framework for Canada's financial services sector. The new framework is outlined in *Reforming Canada's Financial Services Sector: A Framework for the Future*, a policy paper that sets out a comprehensive, balanced package of four interrelated components. They are:

Promoting efficiency and growth with:

- A new definition of widely held ownership that allows strategic alliances and joint ventures with significant share exchanges.
- A new holding company regime to provide greater structural flexibility.
- A transparent bank merger review process with a formal mechanism for public input.
- An examination of capital taxation policy with the provinces.

Fostering domestic competition by:

- Encouraging new entrants with liberalized ownership rules and lower minimum capital requirements.
- Facilitating the ability of the credit unions to compete by allowing a restructuring of their system.
- Expanding access to the payments system to provide additional competition in deposit-like services.
- Allowing foreign banks to offer services to businesses and individual consumers via branches, in addition to subsidiaries.

Empowering and protecting consumers of financial services with:

- Measures to improve access to financial services regardless of income or place of residence, including a standard low-cost account and a process to govern branch closures.
- A Financial Consumer Agency to strengthen oversight of consumer protection measures and expand consumer education activities.
- An independent Canadian Financial Services Ombudsman.
- Measures to prevent coercive tied selling and improve the information consumers receive when purchasing services or making investments.
- Public Accountability Statements for financial institutions to report on their contributions to the Canadian economy and society.
- More and better statistics on and analysis of small and medium-sized business financing to provide a better understanding of their needs.

Improving the regulatory environment by:

- Improving the governance of the payments system.
- Reducing the reporting burden relating to Canada Deposit Insurance Corporation standards.
- Providing the Superintendent of Financial Institutions with new powers to deal with the potential risks arising from increased competition.
- Streamlining the Office of the Superintendent of Financial Institutions' regulatory approvals process.

Annex 2

Banks Registered to Do Business in Canada (June 18, 1999)

Schedule I banks

1. Bank of Montreal
2. The Bank of Nova Scotia
3. Canadian Imperial Bank of Commerce
4. Canadian Western Bank
5. Laurentian Bank of Canada
6. National Bank of Canada
7. Royal Bank of Canada
8. The Toronto-Dominion Bank

Schedule II banks

1. ABN AMRO Bank Canada
2. Amex Bank of Canada
3. BT Bank of Canada
4. Banca Commerciale Italiana of Canada
5. Bank of America Canada
6. Bank of China (Canada)
7. Bank of East Asia (Canada)
8. Bank of Tokyo-Mitsubishi (Canada)
9. Banque Nationale de Paris (Canada)
10. The Chase Manhattan Bank of Canada
11. Cho Hung Bank of Canada[1]
12. Citibank Canada
13. Citizens Bank of Canada (d)
14. Comerica Bank – Canada
15. Crédit Lyonnais Canada
16. Credit Suisse First Boston Canada
17. CTC Bank of Canada
18. Dai-Ichi Kangyo Bank (Canada)
19. Deutsche Bank Canada
20. Dresdner Bank Canada
21. First Chicago NBD Bank, Canada
22. First Nations Bank of Canada (d)
23. Fuji Bank Canada
24. Hanvit Bank Canada
25. Hongkong Bank of Canada
26. The Industrial Bank of Japan (Canada)
27. ING Bank of Canada
28. International Commercial Bank of Cathay (Canada)
29. J.P. Morgan Canada
30. Korea Exchange Bank of Canada
31. MBNA Canada Bank
32. Manulife Bank of Canada (d)
33. Mellon Bank Canada
34. National Bank of Greece (Canada)
35. Paribas Bank of Canada
36. Rabobank Canada
37. Republic National Bank of New York (Canada)
38. Sakura Bank (Canada)
39. Sanwa Bank Canada
40. Société Générale (Canada)
41. State Bank of India (Canada)
42. The Sumitomo Bank of Canada
43. Tokai Bank Canada
44. Totta & Sottomayor Bank Canada
45. UBS Bank (Canada)
46. United Overseas Bank (Canada)

[1] In process of liquidation.

(d) Domestic Schedule II banks.

Note: The 11 domestic banks include the Schedule I banks and those Schedule II banks marked with a (d).

Annex 3

The Six Largest Banks by Assets (October 31, 1998)

Bank	Assets
	($ billions)
Canadian Imperial Bank of Commerce	281
Royal Bank of Canada	274
The Bank of Nova Scotia	233
Bank of Montreal	222
The Toronto-Dominion Bank	181
National Bank of Canada	70

This is part of a series of short monographs by the Department of Finance describing the Canadian financial system.
Copies are available from: The Department of Finance, 140 O'Connor Street, Ottawa, Ontario K1A 0G5.
An electronic version of this document can be obtained at http://www.fin.gc.ca .
Ce document est aussi disponible en français.

Information

Le système financier canadien

Septembre 1999

Les banques du Canada

Aperçu

- Les banques jouent un rôle clé dans le système financier et le développement économique du Canada. On compte au pays 11 banques canadiennes et 42 filiales de banques étrangères. La plupart des multinationales bancaires exercent leurs activités au Canada par l'intermédiaire d'une filiale ou d'un bureau de représentation.
- Les banques détiennent plus de 50 % de l'actif national total du secteur des services financiers, qui comprend aussi les sociétés d'assurances, les sociétés de fiducie, les caisses populaires, les caisses de crédit et d'autres institutions financières. Avec leur vaste réseau de succursales, les six grandes banques canadiennes détiennent environ 90 % de l'actif bancaire.
- Les six grandes banques canadiennes, qui sont très actives sur la scène internationale, œuvrent aux États-Unis et ailleurs. À l'heure actuelle, leurs activités internationales génèrent environ 40 % de leur revenu net.
- Le système bancaire canadien a la réputation d'être très efficient; les frais de service, le coût des cartes de crédit et les marges d'intérêt sur les prêts avec intermédiaire se comparent favorablement à ceux des grandes banques étrangères.
- Les banques du Canada font partie intégrante du système national de compensation et de règlement : plus de 3 milliards d'effets d'une valeur de plus de 16 billions de dollars sont compensés chaque année. Le système canadien de paiements est efficient et très informatisé, et une proportion croissante des paiements sont effectués par voie électronique.
- Les 6 grandes banques canadiennes exploitent environ 14 000 guichets automatiques au Canada. En 1998, les Canadiens ont effectué plus de 1 milliard d'opérations au moyen de guichets automatiques et près de 1,5 milliard d'opérations au moyen de cartes de débit.
- Les niveaux de capitalisation des banques canadiennes dépassent les normes minimales fixées par la Banque des règlements internationaux.
- Même si les banques canadiennes ont affiché d'excellents résultats ces dernières années, les bénéfices et le rendement des capitaux propres ont fléchi en 1998, surtout en raison de l'affaiblissement des marchés de capitaux. Les bénéfices des six plus grandes banques ont totalisé 7,1 milliards de dollars en 1998, ce qui représente un rendement des capitaux propres de 15 %.
- Le présent document décrit le contexte réglementaire qui régit à l'heure actuelle le secteur bancaire canadien. On y traite en outre d'une vaste réforme du cadre de réglementation du secteur des services financiers, qui a été annoncée le 25 juin 1999 par le ministre des Finances. Le gouvernement fédéral déposera dans les meilleurs délais les dispositions législatives nécessaires à la mise en place de ce cadre stratégique. La déclaration du ministre et le document d'orientation sont diffusés sur le site Web du ministère des Finances (http://www.fin.gc.ca/). On trouvera à l'annexe 1 les points saillants du document d'orientation.

Introduction

Le système des services financiers du Canada est né avec la mise sur pied d'une banque en 1817, un demi-siècle avant la Confédération. Depuis, le secteur bancaire constitue la plaque tournante du système des services financiers canadien, et il est devenu l'une des plus importantes sources d'emplois et de richesse.

De nos jours, le secteur bancaire fournit du travail à 220 000 Canadiennes et Canadiens. Les banques dominent le secteur des services financiers, qui, outre les banques canadiennes et étrangères, comprend les sociétés de fiducie, les sociétés d'assurances, les caisses populaires, les caisses de crédit et d'autres institutions financières, à la fois pour la valeur de l'actif détenu et pour celle du capital utilisé.

Au cours des 30 dernières années, le secteur bancaire a pris de l'essor et s'est profondément transformé. À une certaine époque, il était facile de jumeler les institutions à leurs secteurs d'activité. De nos jours, les institutions offrent une gamme de services se chevauchant. Cette transformation s'est accélérée avec l'adoption de la *Loi sur les banques* de 1967, en vertu de laquelle les banques sont entrées de façon importante sur les marchés des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation. Cette diversification s'est accélérée encore sous l'aiguillon des modifications apportées à la législation régissant les institutions financières en 1987 puis en 1992, en vertu desquelles les banques ont été autorisées à exploiter des filiales dans les secteurs des valeurs mobilières et des fiducies respectivement. Toutes les grandes maisons canadiennes de courtage de valeurs mobilières à services complets appartiennent à des banques. Le secteur des sociétés de fiducie et de prêt, qui a éprouvé des difficultés à la suite de l'effondrement du marché immobilier au début des années 1990, ont également opté pour la consolidation avec le secteur bancaire. Malgré cette expansion de leurs activités, les banques ont conservé leur identité parce qu'elles ont continué d'exercer les activités névralgiques que sont l'acceptation des dépôts et l'octroi des prêts (graphique 1).

Graphique 1
Dépôts, prêts et actif total
Banques canadiennes

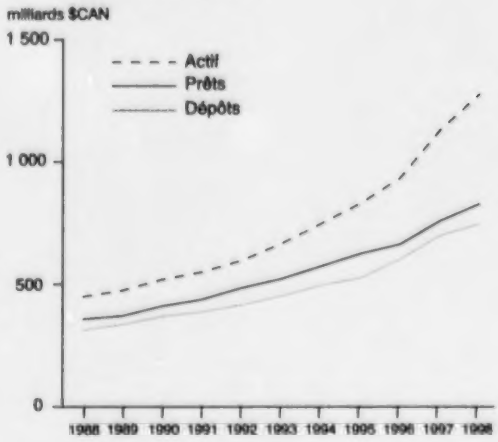

Source : rapports annuels des banques

Un cadre souple

Les nouvelles technologies de l'information, la mondialisation et les changements démographiques sont les moteurs de l'innovation et offrent chaque jour de nouvelles possibilités au secteur des services financiers canadien. L'effet de ces changements sur les consommateurs, les entreprises et les gouvernements aiguillonne constamment l'évolution du secteur.

En 1997, le gouvernement fédéral a terminé l'examen quinquennal de la législation régissant les institutions financières. Les modifications apportées aux lois pertinentes, y compris la *Loi sur les banques*, sont entrées en vigueur en avril de cette même année. Ces changements, qui sont présentement en vigueur, visaient surtout à rehausser l'efficience et la compétitivité du secteur financier.

Toutefois, en réponse aux énormes progrès de la technologie et des services d'information, dont les effets, en cette ère de mondialisation, se font constamment sentir sur les banques et les autres institutions financières, et dans le cadre de son engagement soutenu d'examiner la législation régissant les institutions financières fédérales du Canada tous les cinq ans, le gouvernement a mis sur pied le Groupe de

travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien en 1996. Celui-ci a déposé son rapport en septembre 1998.

Le 25 juin 1999, le ministre des Finances a proposé un nouveau cadre stratégique pour le secteur des services financiers, qui reflète dans une certaine mesure la contribution du public aux activités du Groupe de travail et des deux comités parlementaires qui ont étudié le rapport de ce dernier et ont débattu de la question.

Les mesures qui seront mises en œuvre sont exposées dans le document d'orientation intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadien – Un cadre pour l'avenir*. On trouvera le texte de la déclaration du ministre et le document d'orientation sur le site Web du ministère des Finances, à http://www.fin.gc.ca/ (un résumé du document d'orientation figure à l'annexe 1). Le gouvernement déposera dans les plus brefs délais les mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique proposé.

Réglementation et surveillance

La réglementation des banques relève du gouvernement fédéral, principalement en vertu de la *Loi sur les banques*. Toutefois, vu la nature hybride des activités des banques, celles de certaines filiales, notamment les services de fiducie et de courtage de valeurs, sont réglementées par les provinces.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est l'organisme fédéral chargé principalement de superviser toutes les institutions financières fédérales. Il a pour rôle de protéger les déposants contre les pertes indues ainsi que de promouvoir et d'administrer un cadre de réglementation qui permet au public d'avoir foi dans la compétitivité du système financier.

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) contribue également à la stabilité du système financier canadien au moyen de l'assurance-dépôts. En règle générale, la SADC protège les dépôts admissibles à concurrence de 60 000 $ par personne et par institution, principal et intérêt compris. Elle assure toutefois séparément certains types de dépôts qui sont confiés à une même banque, comme les dépôts en commun et les dépôts en fiducie.

En vertu du régime réglementaire en vigueur, on distingue les banques de l'annexe I de celles de l'annexe II (voir la liste de ces banques à l'annexe 2). Les banques de l'annexe I doivent être à participation multiple, alors que les banques de l'annexe II peuvent être la propriété d'institutions financières canadiennes admissibles ou d'institutions étrangères admissibles. Les six grandes banques canadiennes sont à participation multiple, ce qui signifie qu'aucun actionnaire, ou groupe d'actionnaires agissant de façon concertée, ne peut détenir un nombre suffisant d'actions pour exercer le contrôle d'une de ces banques. À l'heure actuelle, la *Loi sur les banques* prévoit qu'aucun actionnaire, ou groupe d'actionnaires agissant de façon concertée, ne peut détenir plus de 10 % d'une catégorie d'actions de ces banques. Toutefois, dans le nouveau cadre stratégique, le gouvernement a fait part de son intention de faire passer ce plafond à 20 % pour toutes les catégories d'actions avec droit de vote et à 30 % pour toutes les catégories d'actions sans droit de vote. Toute modification importante de la propriété des actions des banques ou d'autres institutions financières fédérales continuera de requérir l'autorisation du ministre des Finances.

En outre, en vertu du nouveau cadre stratégique proposé, le système des banques de l'annexe I et de l'annexe II serait remplacé par un régime à trois niveaux fondé sur l'ampleur des capitaux propres.

- En vertu de la nouvelle définition, les grandes banques, celles dont les capitaux propres dépassent 5 milliards de dollars, seraient à participation multiple.
- Les banques de taille moyenne, celles dont les capitaux propres se situent entre 1 et 5 milliards de dollars, pourraient être à participation restreinte. Ces banques seraient toutefois tenues d'offrir 35 % de leurs actions avec droit de vote au public.
- Les petites banques, celles dont les capitaux propres sont inférieurs à 1 milliard de dollars, ne seraient assujetties à aucune restriction de propriété, si ce n'est un critère d'aptitude (ces critères servent à évaluer l'aptitude des propriétaires éventuels et permettent d'éviter que les principaux actionnaires d'une institution réglementée ne représentent une faiblesse pour celle-ci).

Ce nouveau régime fondé sur la taille des banques permettrait de mettre sur pied de petites banques régionales qui offriraient des services répondant aux besoins d'une collectivité précise.

Sûreté et solidité

Très peu de banques ont fait faillite au Canada, qui est grandement reconnu pour avoir l'un des secteurs financiers les plus sûrs et les plus solides au monde. Deux petites banques régionales ont subi ce sort au milieu des années 1980, ce qui ne s'était pas vu depuis 1923. Le fait que les banques canadiennes aient pu composer avec le problème de l'endettement des pays moins développés au début des années 1980 et avec l'effondrement du marché immobilier 10 ans plus tard, sans que cela n'engendre de problèmes systémiques, témoigne de la solidité du secteur bancaire canadien.

La réglementation vise avant tout à garantir la sûreté et la solidité du système financier, de même que la sécurité de l'avoir des déposants. Des modifications législatives ont été mises en place en 1996 pour accroître la sûreté et la solidité du système financier.

Ces changements ont permis d'instaurer un mécanisme d'intervention précoce face aux institutions financières en difficulté et un mécanisme de contrôle du risque systémique des grands systèmes de compensation et de règlement.

Les banques du Canada font partie intégrante du système national de compensation et de règlement : plus de 3 milliards d'effets d'une valeur de plus de 16 billions de dollars sont compensés chaque année. Le système canadien de paiements est efficient et très informatisé, et une proportion croissante des paiements sont effectués par voie électronique. Le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) fonctionne depuis février 1999. Il a pour but de garantir le règlement des paiements effectués par les institutions financières, les gouvernements et les grandes sociétés pendant les heures d'affaires. Le STPGV, qui utilise un réseau d'ordinateurs reliant les principales institutions membres de l'Association canadienne des paiements, est nettement à l'épreuve des risques. Chaque institution participante fournit des garanties pour protéger la capacité du STPGV de régler les diverses opérations. Ce mécanisme est soutenu par la Banque du Canada, qui serait en mesure d'intervenir en cas de faillites simultanées.

Les consommateurs et les petites entreprises

Le gouvernement participe activement au renforcement de la protection des consommateurs en ce qui a trait aux services financiers. Pour ce qui touche le secteur bancaire, la *Loi sur les banques* renferme des dispositions visant à protéger les intérêts des consommateurs, notamment pour rendre obligatoire la divulgation du coût d'emprunt. En 1997, ces dispositions ont été mises à jour et des mesures ont été prises pour interdire les ventes liées avec coercition. Les dispositions sur les ventes liées sont entrées en vigueur en septembre 1998.

En vertu du nouveau cadre stratégique proposé en juin 1999, le gouvernement élargirait la portée des dispositions sur les ventes liées avec coercition en interdisant à une banque de contraindre un client d'acheter un produit financier auprès d'elle avant d'obtenir tout autre produit, et non uniquement un prêt, ou d'exercer des pressions indues sur ce client à cette fin.

Dans le nouveau cadre stratégique proposé, le gouvernement s'engage en outre à mettre sur pied l'Agence des consommateurs de produits et services financiers, qui serait chargée de surveiller la législation fédérale en matière de protection des consommateurs, de promouvoir les pratiques exemplaires de l'industrie, en plus d'informer les consommateurs sur la question des services financiers.

Cette entité se doublerait d'un nouvel organisme indépendant, le bureau de l'Ombudsman des services financiers canadiens (OSFC), qui remplacerait le bureau de l'Ombudsman bancaire canadien, mis sur pied par l'industrie bancaire en 1996. L'OSFC viserait à régler de façon juste et équitable les plaintes des particuliers et des petites entreprises touchant les institutions financières. Toute institution financière pourrait devenir membre. Le gouvernement exigerait cependant des banques qu'elles adhèrent au bureau de l'OSFC, alors que les autres institutions financières pourraient s'y joindre si elles le désirent.

En outre, le gouvernement poussera plus loin ses efforts pour inciter les banques à faciliter l'accès des petites entreprises au crédit. Les six grandes banques canadiennes ont élaboré des codes de conduite qui décrivent leurs responsabilités envers leurs petites entreprises clientes et rendent le processus d'octroi des prêts plus transparent. Afin de mieux comprendre les besoins des petites et moyennes entreprises, le gouvernement a annoncé les plans d'un vaste programme visant à recueillir des données plus nombreuses et de meilleure qualité sur leur financement, et à analyser et à diffuser ces renseignements.

La structure changeante de l'industrie

En juin 1999, on comptait 11 banques canadiennes et 42 banques étrangères actives au Canada (voir l'annexe 2). Les six grandes banques canadiennes détiennent environ 90 % de l'actif du secteur bancaire canadien (l'annexe 3 présente ces six banques selon leur actif). Les six grandes banques interviennent également pour environ 13 % de la capitalisation des bourses canadiennes. Les actions bancaires constituent le volet le plus liquide des marchés de capitaux canadiens et font l'objet de transactions dont la valeur s'établit en moyenne à 1 milliard de dollars par semaine.

Les 6 grandes banques canadiennes exploitent des réseaux nationaux comptant plus de 8 000 succursales et au-delà de 14 000 guichets automatiques au pays. Elles détiennent environ la moitié de l'actif total du secteur des services financiers canadien et jouent un rôle de premier plan sur plusieurs marchés stratégiques. Par exemple, elles interviennent pour environ 79 % des prêts aux entreprises (ce qui comprend un pourcentage appréciable du financement par emprunt accordé aux petites et moyennes entreprises), environ 67 % des dépôts des institutions financières, près de 60 % de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels et quelque 62 % des prêts à la consommation.

Outre les six grandes banques canadiennes de l'annexe I, on compte cinq banques canadiennes de moindre envergure[1], qui détiennent moins de 2 % de l'actif du secteur bancaire. La Banque Citizens du Canada, qui a ouvert ses portes en 1997, est l'une des plus jeunes institutions au pays. Il s'agit d'une banque « virtuelle » parce qu'elle recourt à la technologie des télécommunications, plutôt qu'à un réseau de succursales classique, pour traiter avec ses clients. Une autre petite institution est la

[1] Il s'agit de la Banque Laurentienne du Canada, de la Banque Manuvie du Canada, de la Banque Canadienne de l'Ouest, de la Banque Citizens du Canada et de la Banque des Premières nations du Canada. Abstraction faite de la Banque canadienne de l'Ouest et de la Banque Laurentienne du Canada, ces institutions sont des banques de l'annexe II.

Banque des Premières nations du Canada, une coentreprise de la Banque Toronto-Dominion et de la Saskatchewan Indian Equity Foundation. La Banque des Premières nations du Canada devrait appartenir entièrement à la collectivité autochtone d'ici 2006.

La plupart des multinationales bancaires bien connues sont présentes au Canada, que ce soit par l'intermédiaire d'une filiale ou d'un bureau de représentation. Jusqu'à tout récemment, en vertu de la *Loi sur les banques*, les banques étrangères qui acceptaient des dépôts au Canada devaient mettre sur pied une filiale canadienne distincte et détenir des fonds propres d'au moins 10 millions de dollars pour financer les activités de cette filiale au Canada.

Toutefois, le 17 juin 1999, le gouvernement a adopté un projet de loi autorisant les banques étrangères à ouvrir des succursales au Canada. Les succursales de banques étrangères peuvent maintenant puiser à même les fonds propres de leur banque mère pour financer leurs activités de prêt au Canada. Les banques étrangères peuvent établir soit une succursale de prêt, soit une succursale à services complets. Ces deux types de banques ont des pouvoirs similaires à ceux des banques canadiennes. Cependant, les succursales à services complets ne peuvent accepter des dépôts de moins de 150 000 $, et les succursales de prêt ne peuvent accepter aucun dépôt et ne peuvent contracter des emprunts qu'auprès d'autres institutions financières. Les succursales de prêt sont donc assujetties à des exigences réglementaires moins contraignantes que les succursales à services complets. À l'heure actuelle, les banques étrangères détiennent près de 10 % de l'actif national du secteur bancaire.

La dimension internationale

Les banques canadiennes œuvrent depuis longtemps sur les marchés financiers internationaux. En moyenne, les activités étrangères des banques canadiennes génèrent environ 40 % de leurs bénéfices et, dans certains cas, cette proportion est même plus élevée. Le plus souvent, les États-Unis sont la contrepartie de ces activités. Toutefois, les banques canadiennes sont très présentes dans les Caraïbes depuis plus d'un siècle. De nous jours, elles comptent parmi les plus importantes institutions financières de certains pays des Caraïbes membres du Commonwealth. Ces derniers temps, elles ont récemment élargi leurs activités en Amérique Latine et en Asie.

Au cours des 20 dernières années, le Canada a favorisé la libéralisation des marchés financiers internationaux, ainsi que le droit d'établissement des institutions financières. C'est ainsi que la plupart des obstacles de nature réglementaire à la présence des institutions financières internationales au Canada ont été éliminés. Les banques étrangères peuvent établir des filiales au Canada depuis 1980 et, comme nous l'avons vu, elles peuvent maintenant y établir des succursales. En outre, d'autres restrictions d'envergure ont été abolies en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord sur les services financiers de l'Organisation mondiale du commerce.

La plupart des banques étrangères à l'œuvre au Canada offrent des services bancaires de groupe ou du financement par créneau, souvent par l'intermédiaire d'un siège et d'une succursale. La Banque Hongkong du Canada fait exception : elle exploite un vaste réseau de succursales et détient près du tiers de l'actif des banques étrangères au Canada.

Rendement récent

La rentabilité du secteur canadien des services financiers s'est nettement accrue au début et au milieu des années 1990, le secteur bancaire ayant dégagé d'importants bénéfices entre 1995 et 1997 (graphique 2). Les profits ont toutefois légèrement diminué en 1998, surtout en raison de l'affaiblissement des marchés de capitaux. Les six grandes banques canadiennes ont dégagé des bénéfices de 7,1 milliards de dollars en 1998, soit 5 % de moins que le niveau record de 1997. Les taux de rendement de l'actif et des capitaux propres demeurent semblables à ceux des grandes banques américaines, mais sont inférieurs à ceux des grandes banques du Royaume-Uni. Le rendement des capitaux propres des six grandes banques canadiennes s'est établi à 15 % en 1998.

Graphique 2
Rendement des capitaux propres et de l'actif
Banques canadiennes

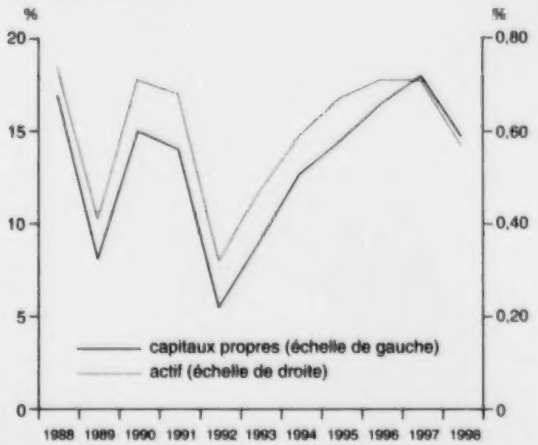

Sources : rapports annuels des banques et Association des banquiers canadiens

Le revenu d'intérêt net demeure la principale source de revenu des banques, même si le revenu non productif d'intérêt prend de plus en plus d'importance (graphique 3). Le revenu non productif d'intérêt comprend les droits pour le traitement des chèques et des opérations sur carte de crédit, l'échange et le commerce des devises, la gestion des fonds communs de placement, la souscription des valeurs mobilières et la négociation des instruments dérivés. L'augmentation du revenu tiré de ces sources tend à être liée à l'accroissement du volume global des activités ou au lancement de produits nouveau. Les frais de service liés aux produits existants ont peu évolué au cours des années 1990 et se comparent favorablement à ceux des institutions américaines de taille analogue.

Graphique 3
Revenu d'intérêt et revenu non productif d'intérêt
Banques canadiennes : % du revenu total

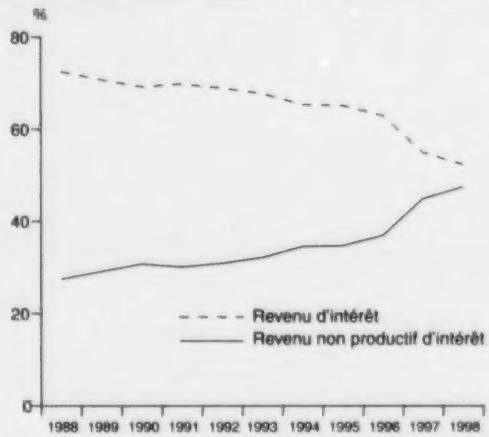

Source : Association des banquiers canadiens

L'écart moyen de taux d'intérêt entre les emprunts des banques canadiennes (surtout des dépôts) et celui des prêts diminue depuis cinq ans (graphique 4).

Le niveau des fonds propres des grandes banques canadiennes est supérieur aux normes minimales exigées par la Banque des règlements internationaux, qui s'établissent à 4 % de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1 et à 8 % du total des fonds propres. Les ratios des banques canadiennes figurent au graphique 5.

Graphique 4
Écarts moyens de taux d'intérêt
Banques canadiennes

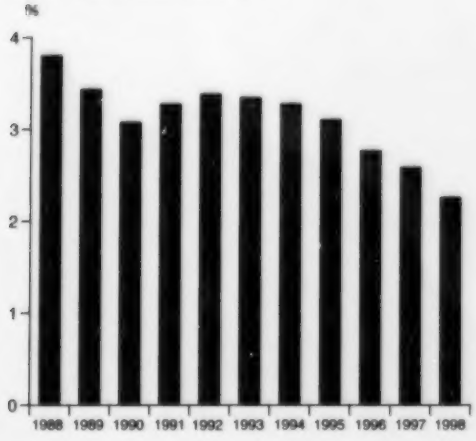

Source : Association des banquiers canadiens

Graphique 5
Ratios de fonds propres de la BRI en 1998 pour les six grandes banques canadiennes : fonds propres de catégorie 1 et total

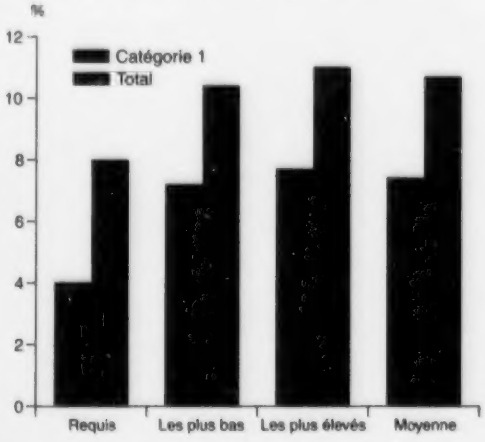

Sources : rapports annuels des banques

Les ratios de fonds propres de la BRI et les banques canadiennes

Au Canada, les fonds propres de la BRI sont calculés comme suit :

Fonds propres de catégorie 1 =
actions ordinaires +
actions privilégiées perpétuelles non cumulatives +
participations minoritaires – achalandage

Fonds propres de catégorie 2 =
actions privilégiées cumulatives +
débentures bancaires

Fonds propres de catégorie 3* =
créances de second rang

Total des fonds propres =
fonds propres de catégorie 1 +
fonds propres de catégorie 2 +
fonds propres de la catégorie 3 –
placements dans des sociétés membres du groupe

* Les fonds propres de catégorie 3 ne peuvent être utilisés que pour satisfaire aux exigences relatives aux risques du marché, et non pas à celles relatives aux risques de crédit.

Perspectives

Le profil démographique du Canada, la technologie et la mondialisation constituent les principales forces sous-jacentes qui agiront sur les activités des banques pendant les années à venir.

Avec le vieillissement de la génération du *baby-boom*, les banques se tournent davantage vers la gestion des fortunes personnelles. Il s'agit pour elles d'une activité très rentable qui devrait se développer, à l'exemple de l'offre d'autres véhicules d'épargne comme les fonds communs de placement. Par contre, l'évolution démographique limite le potentiel de croissance de plusieurs marchés traditionnels des banques, notamment ceux des dépôts des particuliers, du crédit à la consommation et des prêts hypothécaires. L'un des principaux défis des banques consistera à conserver le marché névralgique des dépôts de détail à un coût raisonnable.

Les six grandes banques canadiennes ont beaucoup investi dans la technologie, ce qui devrait se traduire par des gains de productivité et permettre de contenir les coûts liés à la prestation des services financiers. La technologie a rehaussé l'échelle optimale de certaines activités, ce qui a favorisé la conclusion d'ententes sur l'obtention conjointe de services administratifs et de traitement des documents.

Les Canadiens sont très réceptifs face aux nouvelles technologies lancées par le secteur bancaire. Ils effectuent à l'heure actuelle plus de 1 milliard d'opérations par année à l'aide des guichets automatiques. Les cartes de débit sont maintenant très répandues, et les Canadiens les ont utilisées près de 1,5 milliard de fois en 1998. On prévoit que les guichets automatiques serviront à offrir une plus vaste gamme de services, notamment la fourniture de chèques de voyage, la réception des demandes de prêt et, peut-être, des fonds communs de placement.

Parallèlement, les progrès technologiques, notamment ceux des services bancaires téléphoniques et virtuels, semblent avoir abaissé les obstacles à la concurrence sur divers autres marchés. Les banques pourraient devoir affronter une plus vive concurrence de la part des nouveaux intervenants, y compris des entreprises qui, jusqu'ici, n'offraient pas de services financiers. Elles sont toutefois actives dans la prestation des services par le biais de canaux comme l'Internet et le téléphone, et elles commencent à faire l'essai de nouveaux modes de prestation des services bancaires de détail en établissant des succursales dans des commerces de détail ou en s'alliant avec ces derniers.

Annexe 1

La réforme du secteur des services financiers canadien : un cadre pour l'avenir

Le 25 juin 1999, le ministre des Finances a présenté un nouveau cadre stratégique pour le secteur des services financiers canadien. Le nouveau cadre est décrit dans *La réforme du secteur des services financiers canadien : un cadre pour l'avenir*, un document d'orientation qui expose un ensemble équilibré de quatre volets complémentaires :

Promouvoir l'efficience et la croissance des institutions financières canadiennes par l'entremise :

- d'une nouvelle définition de propriété à participation multiple propice aux alliances stratégiques et aux coentreprises assorties d'importants échanges d'actions;
- d'un nouveau régime de société de portefeuille offrant une plus grande souplesse organisationnelle;
- d'un mécanisme transparent d'examen des fusions bancaires prévoyant la participation formelle du public;
- d'un examen des politiques d'impôt sur le capital avec les provinces.

Favoriser la concurrence intérieure en :

- encourageant l'entrée de nouveaux intervenants grâce à des règles de propriété plus souples et à des normes de capitalisation moins rigoureuses;
- facilitant la compétitivité des coopératives de crédit en permettant la restructuration de leur système;
- élargissant l'accès au système de paiements pour accroître la concurrence sur le marché des services de type dépôts;
- permettant aux banques étrangères d'offrir leurs services aux entreprises et aux particuliers par l'intermédiaire de succursales, en plus des filiales.

Accroître le pouvoir et la protection des consommateurs de services financiers au moyen :

- de mesures pour améliorer l'accès aux services financiers sans égard au revenu ou au lieu de résidence, y compris un compte bancaire type à prix modique et un processus régissant la fermeture des succursales;
- d'une agence des consommateurs de produits et services financiers pour renforcer le contrôle des mesures de protection des consommateurs et élargir les activités d'éducation des consommateurs;
- d'un bureau indépendant de l'Ombudsman des services financiers canadiens;
- de mesures pour contrer les ventes liées avec coercition et pour améliorer l'information que reçoivent les consommateurs lorsqu'ils achètent des services ou effectuent des placements;
- de rapports sur des responsabilités envers le grand public, grâce auxquels les institutions financières feraient état de leur contribution à l'économie et à la société canadienne;
- de statistiques et d'analyses plus nombreuses et de meilleure qualité sur le financement des petites et moyennes entreprises, afin de mieux comprendre les besoins de ces derniers.

Améliorer le cadre de réglementation en :

- améliorant la régie du système de paiements;
- réduisant le processus de compte rendu relatif aux normes de la Société d'assurance-dépôts au Canada;
- conférant au surintendant des institutions financières de nouveaux pouvoirs pour faire face aux risques éventuels découlant de cette nouvelle concurrence;
- rationalisant le processus d'approbation réglementaire du Bureau du surintendant des institutions financières.

Annexe 2

Banques agréées et autorisées à exercer leurs activités au Canada (18 juin 1999)

Banques de l'annexe I

1. Banque de Montréal
2. La Banque de Nouvelle-Écosse
3. Banque Canadienne Impériale de Commerce
4. Banque Canadienne de l'Ouest
5. Banque Laurentienne du Canada
6. Banque Nationale du Canada
7. Banque Royale du Canada
8. La Banque Toronto-Dominion

Banques de l'annexe II

1. Banque ABN AMRO du Canada
2. Banque Amex du Canada
3. Banque BT du Canada
4. Banque Commerciale Italienne du Canada
5. Banque d'Amérique du Canada
6. Banque de Chine (Canada)
7. La Banque de l'Asie de l'Est (Canada)
8. Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada)
9. Banque Nationale de Paris (Canada)
10. Banque Chase Manhattan du Canada
11. Banque Cho Hung du Canada[1]
12. Citibanque Canada
13. Banque Citizens du Canada (c)
14. Banque Comerica – Canada
15. Crédit Lyonnais Canada
16. Credit Suisse First Boston Canada
17. Banque CTC du Canada
18. Banque Dai-Ichi Kangyo (Canada)
19. Deutsche Bank Canada
20. Banque Dresdner du Canada
21. Banque First Chicago NBD du Canada
22. Banque des Premières nations du Canada (c)
23. Banque Fuji du Canada
24. Banque Hanvit du Canada
25. Banque Hongkong du Canada
26. Banque Industrielle du Japon (Canada)
27. Banque ING du Canada
28. Banque Internationale de Commerce de Cathay (Canada)
29. J.P. Morgan Canada
30. Banque Korea Exchange du Canada
31. Banque MBNA Canada
32. Banque Manuvie du Canada (c)
33. Banque Mellon du Canada
34. Banque Nationale de Grèce (Canada)
35. Banque Paribas du Canada
36. Rabobank Canada
37. Banque République Nationale de New York (Canada)
38. Banque Sakura (Canada)
39. Banque Sanwa du Canada
40. Société Générale (Canada)
41. Banque Nationale de l'Inde (Canada)
42. La Banque Sumitomo du Canada
43. Banque Tokai du Canada
44. Banque Totta & Sottomayor
45. Banque UBS (Canada)
46. Banque United Overseas (Canada)

[1] En liquidation
(c) Banques canadiennes de l'annexe II
Nota – Les 11 banques canadiennes comprennent les banques de l'annexe I et les banques de l'annexe II dont la mention est suivie de « (c) ».

Annexe 3

Les six grandes banques, selon leur actif (31 octobre 1998)

Banque	Actif
	(milliards $)
Banque Canadienne Impériale de Commerce	281
Banque Royale du Canada	274
La Banque de Nouvelle-Écosse	233
Banque de Montréal	222
La Banque Toronto-Dominion	181
Banque Nationale du Canada	70

Ce document fait partie d'une série de courtes monographies préparées par le ministère des Finances pour décrire le système financier canadien. On peut en obtenir copie auprès du ministère des Finances, 140, rue O'Connor, Ottawa, Ontario K1A 0G5. Il est également accessible en version électronique à l'adresse Internet suivante : http://www.fin.gc.ca .
This document is also available in English.